

Classification des fonctions – Grille interne ASSOCIATION VAUDOISE DU DIABETE (AVD) – révisée le 23.12.2015

Fonctions génériques CCT-san	Fonctions AVD	Classes	Critères
Secteur Administration			
Service administratif : Direction-Finances- Programme Cantonal Diabète (PCD)			
Employé d'administration A -10-14	Employé administratif A	10-12	CFC de 3 ans d'employé de commerce ou CFC d'employée de bureau avec pratique professionnelle de 5 ans en règle générale.
		12-14	Conditions de base exigées en « 10-12 ». Pratique professionnelle de 3 ans. Assume des tâches particulières (administration, personnel, comptabilité).
Employé d'administration B - 14-16	Secrétaire	14-16	CFC d'employé de commerce de 3 ans, dès 5 ans d'expérience.. Effectue la majorité des travaux (administration, personnel, comptabilité) de manière autonome.
Employé d'administration C -16-18	Secrétaire principal	16-18	Conditions de base pour « 14-16 » + <u>responsabilités supérieures à « 14-16 ».</u>
Employé d'administration BSc A -17-19	Assistante de projet A	17-19	Bachelor
Employé d'administration BSc B -19-21	Assistant de projet B	19-21	Bachelor + expérience + responsabilités supérieure à « 17-19 » + formation continue post-grade.
Responsabilités hiérarchiques ou fonctionnelles :			
Support administratif – Services : Direction – Finances – Programme Cantonal Diabète (PDC)			
Responsable administratif A 18-20	Responsable administratif A	18-20	Conditions de base exigées pour « 16-18 » + exigence d'autonomie totale dans la réalisation des tâches du ou des domaines administratifs + pratique professionnelle de 10 ans dans les domaines (administration, personnel, comptabilité).
Responsable administratif B 20- 22	Responsable administratif B	20-22	Conditions de base exigées pour « 18-20 » + coordination d'une équipe.
Responsable administratif C 22-25	Responsable administratif C	22-25	Brevet fédéral avec conditions de base « 20-22». Connaissances métiers pointues dans le domaine particulier du travail : (Finances/comptabilité, RH) .
Responsable administratif D 25-28	Responsable administratif D	25-28	Master ou diplôme fédéral avec conditions de base pour le responsable administratif C + responsabilités supérieures à « 22-25 ».
Responsable administratif E 28-32	Responsable administratif E	28-32	Master ou diplôme fédéral+ grande expérience dans un domaine spécifique. Assume la responsabilité de projets d'envergure.
Secteur soins			
Service soins			
Soignant diplômé BSc A 17-19	Infirmier A	17-19	Bachelor HES ou Diplôme ES ou équivalent
	Infirmier B	19-21	Bachelor HES ou Diplôme ES ou équivalent + responsabilités supérieures à « 17-19 » issues du cahier des charges. Pratique professionnelle de 3 ans en règle générale.
Soignant diplômé BSc B 19-21	Infirmier avec spécialisation	20-22	Bachelor HES ou Diplôme ES ou équivalent + perfectionnement certifié utile à la fonction.

Fonctions génériques CCT-san	Fonctions AVD	Classes	Critères
	Responsabilités hiérarchiques ou fonctionnelles : service Soins		
Soignant diplômé BSc C 20-22	Infirmier –Responsable	22-24	Bachelor ou Diplôme ES ou équivalent + formation de cadre + responsabilités supérieures à « 20-22 ». Responsabilité d'encadrer une équipe.
Cadre en milieu de soins E 22-24			

NB : Dans le présent document, le genre masculin est utilisé de manière générale et désigne les femmes autant que les hommes.